



La simplification administrative mise en place par le Groupe OPCA-GFC-AREF repose sur la confiance réciproque et le souci d'améliorer le service. Elle vise à valoriser la formation elle-même plutôt que son administration.

L'entreprise s'engage à garder et à présenter sur demande du GFC ou de l'AREF l'ensemble des justificatifs. (cf. page intérieure)

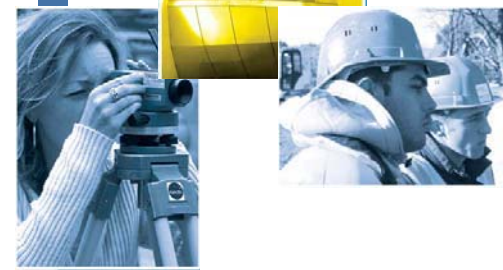
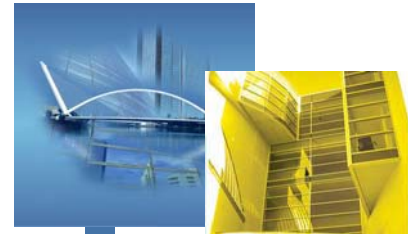


N'hésitez pas à contacter votre AREF

Votre conseiller :

tél :

e-mail :



18 rue Amiral Cécille
76100 ROUEN
Tél. : 02.35.03.75.35
Fax : 02.35.73.04.31



www.eref-hautenormandie.com

DOSSIER FINANCE PAR L'AREF

***SUR FONDS MUTUALISES DE L'OPCA BATIMENT
OU DE L'OPCA TRAVAUX PUBLICS***

Intitulé de l'action de formation :

Organisme :

Date :

N° de dossier :

PROCEDURE ADMINISTRATIVE SIMPLIFIEE



